Comment faire pour participer à une formation syndicale

Le plus tôt possible dès la parution de l'agenda des formations proposées.
Au plus tard, un mois avant la formation choisie

Le syndiqué

- Complète soigneusement la fiche d'inscription
- La fait valider par son syndicat ou sa structure de rattachement (UL)
- La retourne à l'UD 14

Si le syndicat est d'accord.

Fait auprès de son employeur une demande d'autorisation d'absence pour Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale

S'engage à suivre la formation s'il est retenu

Le syndicat
ou la structure de rattachement (UL)

* Valide l'inscription du syndiqué,
* S'engage à régler les frais de formation et à veiller à la participation des syndiqués inscrits

L'UD du Calvados

A partir d'un mois avant la formation

*** Envoie la convocation et tous les éléments nécessaires au bon déroulement du stage**
*** Atteste de la présence du syndiqué**